unité 42

évaluation d’exemples de candidature finale

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2016



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d’utilisation de l’Archive ouverte de libre accès UNESCO ([www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr](http://www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr)).

Les images dans cette publication ne sont pas couvertes par la licence CC-BY-SA et ne peuvent en aucune façon être commercialisées ou reproduites sans l’autorisation expresse des détenteurs des droits de reproduction.

Titre original : Evaluation final sample nominations

Publié en 2016 par l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n’impliquent de la part de l’UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l’UNESCO et n’engagent en aucune façon l’Organisation.

plan de cours

**DURÉE :**

3 heures 30 minutes

**OBJECTIF(S) :**

Comprendre ce qui permet à une candidature d’être couronnée de succès au moyen d’une analyse critique de la qualité d’un exemple de dossier de candidature complet au regard des critères définis dans les Directives opérationnelles (DO) et détaillés dans les formulaires de candidature.

**DESCRIPTION :**

La présente unité donne aux participants la possibilité d’évaluer des exemples de dossiers de candidature en se mettant ainsi à la place de l’Organe d’évaluation. Des orientations sont remises aux participants pour faire l’évaluation des exemples de candidature et formuler en fin de séance une recommandation simulée en vue de leur possible inscription ou non-inscription sur l’une des Listes ou de leur renvoi.

*Séquence proposée :*

* Les participants poursuivent leur travail dans les mêmes groupes que ceux de l’Unité 41. Ils se penchent cette fois sur la version finale des exemples de candidature (Imprimés de l’Unité 42 1.a à 7.a) déjà introduite dans l’Unité 41 avec la version initiale. Ils utilisent les orientations qui leur ont été remises (Imprimés de l’Unité 42 1.b à 7.b) pour réfléchir à la façon d’améliorer le dossier de candidature et voir s’il reste des problèmes de fond à traiter. Puis ils décident s’il convient de recommander l’inscription, la non-inscription ou le renvoi de leur exemple de candidature.
* En plénière, les groupes échangent deux ou trois exemples de suggestions qu’ils ont avancées pour améliorer les exemples de candidature finale et expliquent leurs recommandations devant la plénière.
* **DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE :**
* Exposé du facilitateur de l’Unité 42
* Imprimés de l’Unité 42 : Versions finales d’exemples de candidature (Imprimés de l’Unité 42 1.a, 2.a, 3.a, 4.a, 5.a, 6.a, 7.a) et leurs évaluations (Imprimés de l’Unité 42 1.b, 2.b, 3.b, 4.b, 5.b, 6.b, 7.b)
* Imprimé 7 de l’Unité 42 : Exemple de décision d’inscription
* UNESCO. Textes fondamentaux de la Convention de 2003 pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (dénommé ci-après ‘Textes fondamentaux’). Paris, UNESCO. Disponible à l’adresse <http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00503>

***Remarques et suggestions***

Cette séance repose sur l’expérience des participants en matière d’évaluation générale des exemples de candidature dans leur version initiale. Le facilitateur devra organiser les mêmes groupes de travail que ceux qui avaient été formés dans l’Unité 41 pour faire l’évaluation générale de la version initiale des dossiers de candidature.

Cette fois, chaque groupe va travailler sur la version finale d’un des exemples de candidature. Les dossiers de candidature finale sont tous techniquement conformes et donc prêts pour l’évaluation. La séance a pour objectif essentiel de porter un regard critique sur un exemple de candidature finale et de décider de sa conformité ou non avec les critères de fond établis pour l’inscription.

Les candidatures finales seront évaluées en groupes. Le facilitateur devra demander à chaque groupe de juger de la conformité du dossier avec les critères au moyen des Imprimés d’évaluation (Imprimés de l’Unité 42 1.b, 2.b, 3.b, 4.b, 5.b, 6.b et 7.b). Certains des imprimés posent des questions difficiles qui n’ont pas de réponse simple et directe ; dans leurs commentaires, les participants peuvent soulever des points à prendre en considération par le Comité.

Chaque groupe doit élire un président pour mener la discussion et un rapporteur qui aide à enregistrer les commentaires et présenter les recommandations du groupe en plénière. Le rapporteur prendra des notes basées sur la discussion du groupe. Tous les dossiers de candidature finale peuvent potentiellement prétendre à l’inscription, mais si un groupe donne des raisons valables, il doit alors être en capacité de recommander une autre ligne d’action (comme le renvoi ou le rejet). Normalement, toute décision négative sera communiquée aux États parties concernés qui peuvent ensuite retirer le dossier de candidature s’ils le souhaitent.

L’exemple de décision d’inscription du Cantu in Paghjella (Imprimé 7 de l’Unité 42) donne une indication de la manière dont le Comité formule ses décisions.

Unité 42

évaluation d’exemples de candidature finale

exposé du facilitateur

Il se peut que les facilitateurs doivent rappeler aux participants le processus d’examen et d’inscription examiné dans l’Unité 11 « Candidatures : aperçu » et l’Unité 40 « Présentation des formulaires de candidature ». Voir le Texte du participant de l’Unité 11 pour une discussion autour du processus d’évaluation, d’examen et d’inscription des candidatures sur les Listes de la Convention, et de l’Organe d’évaluation.

#### Note sur l’inscription d’un élément

L’inscription d’éléments sur les Listes de la Convention a lieu lors des sessions du Comité intergouvernemental. L’inscription d’un élément est l’aboutissement d’un processus d’évaluation et d’examen des dossiers de candidature (étudié dans l’Unité 11) qui prend au moins dix-huit mois.

Avant le début du processus d’inscription, l’Organe d’évaluation présente son rapport. Les rapports de l’Organe d’évaluation résument ses débats et ses réflexions sur les dossiers évalués. Ces rapports consultables sur le site Web des réunions du Comité correspondantes, sont des documents importants susceptibles d’alimenter des discussions de fond dans les sessions du Comité.

L’Organe d’évaluation prépare une décision d’inscription pour chaque dossier sur la base de ses évaluations. Ce texte est envoyé aux membres du Comité un mois avant le début de la session et publié simultanément sur le site Web du PCI. Lors de la réunion du Comité, le Président de l’Organe d’évaluation donne lecture des décisions d’inscription. Puis le Comité examine les dossiers de candidature et prend sa décision. Les éléments sélectionnés sont inscrits sur les Listes appropriées. Un représentant de l’État partie concerné, voire aussi de la communauté ou du groupe concerné, pourra prononcer un mot de remerciement. Il ne peut pas prendre la parole pendant l’examen de l’élément dont il a proposé l’inscription (en vertu de l’article 22.4 du Règlement intérieur du Comité : voir les *Textes fondamentaux* et le site Web du PCI).

L’inscription d’éléments proposés a un caractère protocolaire : la plupart des éléments proposés sont inscrits et les dossiers insatisfaisants sont généralement retirés avant la réunion du Comité.

Il arrive parfois que des membres de la société civile écrivent des lettres faisant objection à l’inscription d’éléments présentés devant le Comité. La correspondance à propos des dossiers et les réponses des États soumissionnaires sont disponibles sur le site Web du PCI pendant la période d’examen, mais sont ensuite retirées après l’inscription. La disponibilité de ces informations peut contribuer à enrichir le dialogue au sujet des dossiers de candidature. Voyez l’exemple de décision d’inscription que fournit l’Imprimé 7 de la présente unité et allez sur la page Web du Comité intergouvernemental pour trouver d’autres exemples.

Voir : http://www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00009